

## Les différents statuts de l'image

Les différents statuts de l'image	Utilisation de l'image lors du procès	Risques liés à l'utilisation des images
Image propagande	Forte utilisation par le régime nazi, passages des « grandes messes de Nuremberg » (discours de Goebbels, de Rudolf Hess) ; Le triomphe de la volonté	Image à charge qui peut redevenir une image de propagande. Ainsi le film russe sur les atrocités allemandes sur le front de l'est perd quelque peu de sa force et de son crédit au regard du massacre de Katyn, évoqué pendant le procès et que les Allemands nient à juste titre.
Image comme preuve	Le procureur utilise l'image comme un accélérateur, une sorte de « flagrant délit » que ne peut nier la défense : les accusés se voient à l'écran L'image devient « juge ». Elle fait basculer le procès (image des camps et des victimes) et ébranle l'assurance de quelques-uns des accusés.	Risque de la manipulation de l'image est déjà évoqué en 1945. Quels sont les risques pour le procès ? Quelles sont les précautions prises par l'équipe de John Ford
Image comme archive, source historique	L'image comme source historique. L'absence d'images filmées par les nazis eux-mêmes sur leurs atrocités ( détruites juste avant le procès) rend encore plus précieux le témoignage de John Ford. Montrer les chefs SS avouant leurs crimes comble en partie ce manque.	Une variété des sources pour des histoires différentes : <b>celle des vainqueurs</b> dont la cohésion au cours du procès masque difficilement les rivalités avant les débuts de la guerre froide ; <b>celle des vaincus</b> ; <b>celle du droit et de la justice</b> (fondation d'un nouveau droit international

D'après le travail de François Gallice, Crimes et châtements, Télédoc, [www.cnp.fr/tice/teledoc](http://www.cnp.fr/tice/teledoc)